

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1170

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 77

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de son »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.